



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SESSION 2026

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT
Option B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE
MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT
pour les épreuves professionnelles

Pour toutes les épreuves (E21, E22, E23, E32, E33), le candidat apportera :

- Le matériel scolaire usuel.
- Des crayons de papier 2H, HB, 2B.
- Des feutres et crayons de couleur.
- L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
- L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

Informations spécifiques aux différentes épreuves :

E22 :

- Feutres noirs (fins et épais)

Information : une collation pourra être prise sur place dans la salle d'examen durant le déroulement de l'épreuve E22.

Préconisation : les candidats sont encouragés à se restaurer avant de le début de l'épreuve.

E23 :

- Feutres et crayons de couleur

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Tout matériel électronique de communication est INTERDIT : téléphone, etc.- Aucun document n'est autorisé. |
|---|